



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



5425/14

(OR. en)

PRESSE 14
PR CO 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3288^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 20 janvier 2014

Présidente

Catherine Ashton

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

5425/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Iran

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action conjoint adopté d'un commun accord par l'Iran et l'E3/UE+3, qui est entré en vigueur aujourd'hui, le Conseil a suspendu, pour une période de six mois, certaines mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre de l'Iran. En mettant en place ce dispositif d'allègement des sanctions, l'UE a mis en œuvre, pour ce qui la concerne, la première étape vers une solution globale visant à répondre aux préoccupations concernant le programme nucléaire iranien. M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré ceci: "Notre objectif est d'engager en février des négociations avec l'Iran afin de parvenir à une solution globale". La suspension a pris effet aujourd'hui.

République centrafricaine

Le Conseil est vivement préoccupé par l'insécurité et l'instabilité extrêmes observées en République centrafricaine (RCA). Il a salué l'action de l'Union africaine, à travers le déploiement rapide de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), et le soutien apporté à celle-ci par l'opération française Sangaris. M^{me} Catherine Ashton a fait la déclaration suivante à l'issue de la session du Conseil: "Nous sommes totalement mobilisés depuis le début de la crise afin de soutenir les efforts déployés par nos partenaires africains".

Afin de renforcer l'engagement européen en RCA, le Conseil a marqué son accord politique sur la perspective d'une opération militaire de l'UE et a approuvé le concept de gestion de crise correspondant. Cette opération pourrait contribuer à fournir un environnement sécurisé dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'Union africaine, compte tenu de la résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations unies. La Haute Représentante a ajouté ceci: "Nous allons de l'avant dans notre planification opérationnelle en nous appuyant sur nos procédures accélérées".

Une conférence des donateurs organisée aujourd'hui par l'UE et les Nations unies a permis d'obtenir des promesses d'aide humanitaire en faveur de la République centrafricaine à hauteur de 366 millions d'euros.

Syrie

Les ministres ont débattu de la crise en Syrie et ont déclaré soutenir sans réserve la conférence de paix sur la Syrie qui se tiendra le 22 janvier. La conférence de Genève devrait constituer la première étape d'un processus menant à une solution politique au conflit. Le Conseil a répété que la seule solution au conflit était une véritable transition politique fondée sur la mise en œuvre intégrale du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et préservant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
Voisinage méridional	7
- Syrie	7
- Égypte	10
Processus de paix au Proche-Orient.....	10
Afghanistan	11
Iran	14
Russie.....	14
Ukraine.....	15
République centrafricaine	15
Soudan du Sud	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Relations avec la Serbie.....	21
– Relations avec la Russie	21
– Relations avec l'Iraq	21
– Mesures restrictives - Libye	21
– Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud.....	21
– Représentant spécial de l'UE	21
– Relations avec la Géorgie et l'Albanie.....	22
– Mesures restrictives - Biélorussie.....	22

RECHERCHE

– Initiatives technologiques conjointes - Décharge budgétaire	22
– Accord de coopération UE-Russie dans le domaine de la science et de la technologie	22

NOMINATIONS

– <i>Comité économique et social</i>	23
--	----

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Jan KOHOUT

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Holger K. NIELSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-Premier ministre (Tánaiste) et ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Manuel GARCIA-MARGALLO

Ministre des affaires étrangères

France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M^{me} Emma BONINO

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. Zsolt NÉMETH

Secrétaire parlementaire, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Pieter DE GOOIJER

Représentant permanent

Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Rui MACHETE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Andris PIEBALGS

Membre

M^{me} Kristalina GEORGIEVA

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Voisinage méridional****- Syrie**

Le Conseil a eu une discussion sur la situation en Syrie et la préparation de la conférence de paix qui doit se tenir le 22 janvier. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil soutient sans réserve la conférence de paix sur la Syrie, qui se tiendra le 22 janvier en Suisse. La conférence de Genève devrait constituer la première étape d'un processus menant à une solution politique au conflit. L'UE répète que la seule solution au conflit est une véritable transition politique fondée sur la mise en œuvre intégrale du communiqué de Genève et préservant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. L'UE salue les efforts déployés par le représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et son équipe.

2. L'UE rappelle que l'objectif de la conférence est l'établissement, sur la base du consentement mutuel, d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs, y compris en ce qui concerne la sécurité, les forces armées et le renseignement. Toute élection qui viendrait à être organisée en Syrie devrait s'inscrire exclusivement dans le cadre du communiqué de Genève. Le régime, ainsi que l'opposition, doivent s'engager à mettre en œuvre d'urgence et en tous points ce communiqué, et traduire cet engagement dans les faits. L'UE demande à toutes les parties d'entamer dans un esprit constructif de véritables négociations.

L'UE se réjouit de l'invitation adressée par le Secrétaire général des Nations unies à la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, constate avec satisfaction que celle-ci a décidé de participer à la conférence et se félicite de l'engagement qu'elle a pris de constituer une délégation représentative et ouverte à tous, y compris aux femmes. L'UE est prête à fournir, si le besoin s'en fait sentir au cours des négociations, une assistance à la délégation de l'opposition conduite par la Coalition.

L'UE estime qu'il importe aussi, tout au long du processus de Genève, de contribuer à encourager la mise en place de mesures susceptibles de rétablir la confiance, qui seraient directement bénéfiques pour la population locale et accroîtraient les perspectives de réussite de la conférence. Ces mesures de confiance pourraient par exemple prendre la forme d'accords concernant des cessez-le-feu à l'échelle locale, la levée du siège de certaines zones urbaines de manière à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que la libération des prisonniers détenus arbitrairement ou l'échange de prisonniers.

3. L'UE demeure profondément préoccupée par les effusions de sang aveugles qui se poursuivent au sein de la population civile et demande qu'il soit mis un terme à tous les actes de violence afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée de toute urgence sur le terrain. Elle condamne fermement l'escalade des attaques indiscriminées qui sont perpétrées par le régime, y compris le recours à des missiles Scud et le largage de barils remplis d'explosifs ("barrel bombs"), les frappes aériennes et d'artillerie et les actes de brutalité commis sur le terrain, notamment à Alep. Le régime est responsable au premier chef du conflit; les actions qu'il mène sur le terrain compromettent la possibilité de voir s'engager une véritable transition politique et alimentent l'extrémisme.

L'UE partage l'inquiétude croissante qu'inspire la propagation de l'extrémisme et des groupes extrémistes, y compris l'EIL et le Front Jabhat al-Nosra. La participation de ces derniers au conflit constitue une menace pour le processus de paix, l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que la sécurité au niveau régional et international. L'UE se félicite que la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes ait condamné toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme, et que l'opposition modérée désavoue les groupes extrémistes.

Étant donné que, dans leur majorité, les Syriens rejettent la violence, tous les efforts déployés doivent viser l'objectif commun consistant à reconstruire le pays, à le débarrasser de son passé autoritaire, à préserver ses traditions de coexistence interreligieuse, interethnique et culturelle et à veiller au plein respect de tous les droits de l'homme. L'UE est préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouvent tous les groupes vulnérables et les minorités ethniques et religieuses, y compris les chrétiens.

4. L'UE a toujours soutenu les groupes de la société civile, en vue d'appuyer une solution politique au conflit. Les États membres ont également fourni une assistance et un soutien au renforcement des capacités, y compris dans le cadre d'événements récents tels que la conférence de Cordoue, et poursuivront cette action tout au long du processus de Genève.
5. L'UE insiste sur l'importance que revêt un processus de paix ouvert à toutes les parties en Syrie, et appuie une participation active et efficace des femmes et de la société civile au processus global de transition politique. Cette approche contribuera à parvenir à un résultat global et durable répondant aux besoins du peuple syrien. L'UE encourage les deux parties à nommer des femmes au sein de leurs délégations à la conférence de Genève 2; leur participation au processus visant à un règlement politique est déterminante si l'on veut que celui-ci s'inscrive dans la durée. L'UE demande également à l'ONU de faciliter la participation des groupes de femmes et des organisations de la société civile à cette conférence; cela doit se faire de manière à soutenir les deux délégations officielles aux pourparlers et dans le cadre du processus de paix, conformément aux résolutions 1325 et 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies. À cet égard, l'UE se félicite de la réunion visant à favoriser la participation des femmes au processus politique en Syrie, que l'ONU Femmes et les Pays-Bas ont organisée les 12 et 13 janvier.

6. L'UE continuera de défendre les droits de l'homme et de s'employer à ce que les responsables des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international perpétrées en Syrie répondent de leurs actes. L'UE demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité des Nations unies de se pencher d'urgence sur la situation en Syrie à cet égard, et notamment d'envisager une éventuelle saisine du Tribunal pénal international, comme cela est demandé dans la lettre datée du 14 janvier 2013 adressée par la Suisse au Conseil de sécurité. L'UE rappelle que tous les responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre doivent rendre compte de leurs actes. L'UE réaffirme son soutien à la commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie établie par le Conseil des droits de l'homme.

7. À la suite de "Koweït II", la conférence des donateurs qui s'est tenue le 15 janvier et au cours de laquelle l'UE et ses États membres ont promis 550 millions d'euros, et conformément aux conclusions du Conseil européen du 20 décembre 2013, l'Union continuera à insister pour que des progrès soient accomplis et poursuivra l'action menée avec ses partenaires dans le cadre du groupe de haut niveau sur les défis humanitaires en Syrie, placé sous l'égide des Nations unies. L'aide et l'accès humanitaires ne peuvent pas, et ne devraient pas, être à la merci des tactiques militaires et des négociations politiques. C'est pourquoi l'UE demande à toutes les parties au conflit syrien, et en particulier au gouvernement syrien, de mettre immédiatement en œuvre toutes les dispositions de la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies, du 2 octobre 2013. Eu égard à l'ampleur sans précédent de la crise et à sa nature, l'UE demande que le Conseil de sécurité adopte une résolution humanitaire. L'UE exhorte toutes les parties au conflit, et en particulier le gouvernement syrien, à qui revient la plus grande responsabilité pour ce qui est de permettre l'accès humanitaire, à prendre des mesures résolues pour faciliter, par les moyens les plus efficaces, y compris au travers des lignes de front et des frontières, l'acheminement sûr, sans entrave et immédiat de l'aide à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris celles qui se trouvent dans des zones assiégées et à protéger le personnel humanitaire et médical et les installations médicales. L'UE demande au régime syrien de faciliter l'accès des organisations humanitaires internationales et encourage les gouvernements des pays voisins à faire de même.

8. Rappelant ses conclusions du 30 novembre 2013 sur les répercussions régionales de la crise en Syrie, l'UE ne relâchera pas les efforts qu'elle déploie actuellement pour soutenir les Syriens touchés par le conflit, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie, ainsi que les communautés et les institutions publiques des pays voisins qui ont courageusement accueilli les réfugiés. L'UE reste déterminée à être un acteur important dans tous les aspects de la reconstruction après le conflit.

9. L'UE se félicite que des produits chimiques aient commencé à être transférés depuis la Syrie pour être détruits en dehors du pays. Ce processus marque une étape importante, mais il reste beaucoup à faire, y compris la destruction effective de ces produits. Il faut donc maintenant que le gouvernement syrien agisse rapidement et résolument pour respecter l'ensemble des obligations et des engagements qui lui incombent, dans les délais prescrits dans la résolution 2118 du Conseil de sécurité et dans les décisions du conseil exécutif de l'OIAC. L'UE rend hommage au travail exceptionnel accompli par les agents de la mission conjointe des Nations unies et de l'OIAC et aux contributions apportées par de nombreux pays. L'UE a apporté son aide à la mission conjointe et au fonds spécial de l'OIAC. Elle continuera à apporter un soutien financier, politique et logistique. L'UE note qu'il sera nécessaire d'alimenter à nouveau le fonds spécial de l'OIAC pour que les stocks syriens puissent être éliminés rapidement. À cet égard, l'UE souligne qu'il incombe au régime syrien de prendre en charge les coûts liés à la destruction de son arsenal d'armes chimiques.
10. L'UE demande à tous les combattants étrangers en Syrie, y compris au Hezbollah, de se retirer immédiatement.

Compte tenu des risques que font peser les ressortissants étrangers qui se rendent en Syrie, y compris en provenance d'Europe, pour rejoindre des groupes extrémistes et à la suite des travaux du Conseil "Justice et affaires intérieures", l'UE appelle à la vigilance tous les États voisins de la Syrie ou ayant des liaisons aériennes ou maritimes directes avec elle. Elle encourage ces États à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher les mouvements de combattants étrangers vers ou depuis la Syrie. L'UE est déterminée à coopérer avec les pays tiers également pour apporter une réponse efficace aux problèmes du terrorisme et du financement des flux de combattants étrangers."

- Égypte

Le Conseil a fait le point sur la situation en Égypte au lendemain du référendum sur la constitution qui s'est tenu les 14 et 15 janvier.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a débattu des dernières évolutions du processus de paix au Proche-Orient.

L'UE soutient pleinement les efforts déployés actuellement par les parties et les États-Unis pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. Elle est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositifs d'après-conflit pour assurer la viabilité d'un accord de paix. On peut s'attendre à ce que l'UE apporte aux deux parties un ensemble sans précédent de mesures de soutien politique, économique et en matière de sécurité, dans le contexte d'un accord sur le statut définitif.

Afghanistan

Le Conseil a rendu hommage aux victimes de l'attentat perpétré vendredi dernier à Kaboul, dont deux membres du personnel de la mission de police de l'UE en Afghanistan. Il a procédé à un échange de vues sur la présence de l'UE en Afghanistan après 2014 et il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. 2014 est une année décisive pour l'Afghanistan: tous les Afghans auront l'occasion de participer à l'adoption des décisions fondamentales qui façonneront l'avenir immédiat du pays.
2. L'Union européenne demeure fermement attachée à un partenariat à long terme avec l'Afghanistan. Le Conseil a invité le gouvernement afghan à mener à bien, dans un esprit de réciprocité, les négociations en vue de la conclusion de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement. Ce texte devrait tenir pleinement compte des obligations internationales de l'Afghanistan. Il ne saurait y avoir de développement pérenne que si la sécurité est assurée. À cet égard, il est essentiel que les négociations relatives à l'accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis soient menées à leur terme, ce qui permettra que se poursuive le soutien international destiné à accroître la capacité des Forces de sécurité nationales afghanes. Une aide au développement importante ne pourra continuer à être apportée à la population afghane dans l'ensemble du pays que si la sécurité le permet.
3. Pour que l'Afghanistan puisse bénéficier pleinement des fonds promis par la communauté internationale lors de la conférence de Tokyo de 2012, le gouvernement afghan doit tenir les engagements qu'il a pris dans l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.
4. Dans ce contexte, l'UE se félicite des progrès accomplis dans la préparation du scrutin présidentiel et des élections provinciales, et notamment du rôle important joué par la commission électorale indépendante et la commission indépendante du contentieux électoral. Il sera essentiel que le processus, dirigé et pris en charge par les Afghans, soit ouvert à tous, transparent et crédible et que le résultat qu'il produira soit légitime. Le Conseil se félicite de l'appel adressé par le président Karzaï à tous les fonctionnaires gouvernementaux et à tous les membres du personnel de sécurité pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans le processus électoral. Les autorités afghanes doivent veiller à ce qu'un plan de sécurité global soit en place afin que tous les Afghans aient la possibilité d'exercer leur droit démocratique. Il importera aussi que des mesures appropriées aient été prises afin d'éviter les votes multiples, et notamment que les hommes votent en lieu et place des femmes, et afin d'assurer la sécurité des urnes et d'empêcher la fraude électorale. L'UE apporte une assistance financière et technique par l'intermédiaire des Nations unies et d'autres organisations afin de renforcer le processus électoral; elle envisage d'accroître ce soutien, notamment par l'envoi d'observateurs électoraux.

5. L'UE est préoccupée par l'érosion de la confiance économique et par le ralentissement prévu de la croissance économique, et notamment l'impact que cela aurait sur les possibilités d'emploi, en particulier des jeunes Afghans. Le gouvernement afghan doit prendre d'urgence des mesures propres à renforcer la confiance des investisseurs, accroître la création de revenus et lutter contre la corruption. L'adoption des lois contre le blanchiment d'argent, contre le financement du terrorisme, sur l'administration fiscale, sur la mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée et sur les mines étaient adoptées constituerait un signal important montrant que les autorités afghanes sont déterminées à s'attaquer à ces problèmes.
6. L'UE continuera à attacher une attention toute particulière à la gouvernance au niveau infra-étatique et à l'établissement de budgets provinciaux et à mettre l'accent sur le renforcement des capacités permettant de transférer à temps et en quantités suffisantes des ressources vers le niveau infra-étatique et sur l'accroissement des moyens dont disposent les provinces de manière à permettre une répartition des ressources à ce niveau.
7. L'UE demeure préoccupée par les droits de l'homme en Afghanistan, et notamment par la situation des femmes et des filles. Des mesures doivent être prises d'urgence pour améliorer la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits des femmes prévues par la loi, dispositions qui doivent être appliquées intégralement. La publication du rapport sur la mise en œuvre de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes permettra de disposer de repères importants pour l'évaluation des progrès à venir. L'UE souligne qu'il importe d'assurer l'indépendance totale de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme. Il n'y aura pas d'amélioration durable de la situation des droits de l'homme sans une réforme judiciaire en profondeur, qui clarifie notamment la position du président de la Cour suprême, et sans un système juridique et judiciaire qui respecte pleinement les normes internationales en matière de droits de l'homme.
8. L'UE continuera de soutenir les efforts déployés par l'Afghanistan pour renforcer les forces de l'ordre civiles et le secteur de la justice au-delà de 2014. L'assistance de l'UE, apportée actuellement dans le cadre de programmes de développement et par l'intermédiaire de la mission de police de l'UE en Afghanistan (EUPOL), devrait, d'ici la fin de 2016 et sur la base d'un transfert en bonne et due forme des responsabilités vers les acteurs pertinents, être consolidée dans le contexte d'une approche globale clairement définie, qui tienne compte du contexte de l'après-2014. Le Conseil note que des discussions sont en cours sur un bilan stratégique de l'opération EUPOL Afghanistan et il espère qu'une décision pourra être prise sur le nouveau mandat de cette mission pour l'après-2014. L'action que l'UE entreprendra dans le secteur de l'État de droit devrait être globale et, dans ce cadre, il faudrait faire pleinement usage de tous les instruments disponibles. Le Conseil souligne qu'il importe, afin d'assurer la complémentarité des interventions de l'UE et de celles des États membres au-delà de 2014, de continuer à mettre en commun les analyses, d'établir clairement une répartition des tâches et d'harmoniser les différents instruments de l'UE et des États membres et de déterminer dans quel ordre on les fera intervenir.

9. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait état d'une augmentation très importante de la culture du pavot à opium; cette augmentation est extrêmement préoccupante. L'UE étudiera comment elle peut renforcer sa coopération avec l'Afghanistan, d'autres pays de la région et les organisations internationales à propos des menaces transnationales que font peser le trafic de drogue et la criminalité organisée. Le secteur de la drogue constitue une menace majeure pour la stabilité de l'Afghanistan et sape les efforts qui sont entrepris pour améliorer le développement économique et humain du pays. L'UE prend acte de l'amélioration des moyens dont dispose le ministère de la lutte contre la drogue, mais il faut accentuer les efforts pour que le niveau des saisies se rapproche de celui d'autres pays producteurs. Le Conseil souligne que le gouvernement afghan doit utiliser les moyens plus importants dont il dispose pour mettre en place une approche intégrée visant à réduire la production d'opiacées et d'autres drogues. Cette approche devrait comporter des mesures concrètes destinées à améliorer la gestion des frontières, l'interdiction, l'action sur le plan répressif, les campagnes de prévention, les soins de santé et les investissements dans l'agriculture afin de créer des emplois en milieu rural.
10. L'UE engage toutes les forces politiques du pays à soutenir un processus de paix crédible, dans lequel la société civile soit en mesure de jouer un rôle à part entière, qui rejette la violence et tout lien avec les groupes terroristes et respecte la constitution afghane, et notamment les droits des femmes.
11. Les pays de la région ont un rôle important à jouer pour contribuer à la paix et à la stabilité en Afghanistan. L'UE engage tous les pays de la région à soutenir la stabilité régionale en proposant leurs bons offices pour faire progresser un processus de paix dirigé par les Afghans et ouvert à toutes les parties, ainsi que par la non-prolifération et le désarmement. Elle rappelle qu'elle soutient le processus "Sécurité et coopération au cœur de l'Asie" et elle continuera à soutenir les initiatives tant bilatérales que régionales destinées à approfondir la coopération politique et économique entre l'Afghanistan et ses voisins.
12. Le conflit en Afghanistan continue à être la source de souffrances pour un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le Conseil salue l'hospitalité dont font preuve les voisins de l'Afghanistan, notamment l'Iran et le Pakistan, qui continuent d'accueillir un grand nombre de réfugiés. L'UE répète qu'elle est attachée à la stratégie pour une solution régionale visant à la réintégration des réfugiés afghans et au principe du retour volontaire et d'un investissement dans une réintégration durable. L'UE poursuivra ses efforts pour rechercher des solutions à la situation des réfugiés et aux problèmes que l'immigration non contrôlée et clandestine pose d'abord aux pays voisins, mais aussi à l'Europe.
13. En ce qui concerne le rôle que l'UE est appelée à jouer en Afghanistan dans les années à venir, le Conseil a conclu que l'objectif stratégique général devrait être le renforcement des institutions afghanes: le pays disposerait ainsi de la résilience dont il a besoin pour préserver les progrès accomplis jusqu'ici et serait doté d'un cadre propre à favoriser la mise en place d'un État afghan plus efficace et, à terme, viable. L'UE concentrera ses efforts sur les domaines où elle apporte le plus de valeur ajoutée. Les objectifs majeurs devraient être de favoriser la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan et dans toute la région, de renforcer la démocratie, d'encourager le développement économique et humain, et notamment d'améliorer encore l'accès aux soins de santé et à l'enseignement, ainsi que de promouvoir l'État de droit et le respect des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des filles. La stratégie ainsi mise en place devrait prendre en compte la dimension régionale et préserver la souplesse nécessaire pour qu'il soit possible de réagir de manière appropriée aux changements susceptibles de se produire en Afghanistan.

14. Le Conseil a invité la Haute Représentante et la Commission à présenter, sur la base de ces éléments, une proposition de stratégie jusqu'à la fin de 2016. Cette stratégie devrait comporter une approche globale et les engagements mutuels figurant dans l'accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et dans le projet d'accord de coopération en matière de partenariat et de développement. Elle devrait être assortie d'un plan de mise en œuvre qui énumère les résultats attendus, assure une synergie entre les différents instruments, établit clairement et de manière coordonnée une répartition des tâches entre l'UE et les États membres et prévoit une coordination étroite avec les partenaires afghans, les Nations unies, l'OTAN et d'autres acteurs. À plus long terme, l'UE et les États membres envisageront l'adoption d'une approche reposant sur la programmation conjointe, qui permettra d'améliorer encore la coordination et les résultats. Il conviendrait que cette stratégie puisse être approuvée au cours du deuxième trimestre de 2014.
15. Le Conseil exprime sa profonde tristesse pour les victimes de l'attentat odieux et absurde perpétré contre des civils dans un restaurant de Kaboul vendredi dernier. Il présente ses condoléances à la famille et aux amis des victimes de cet attentat. Le Conseil rend hommage au courage et à la détermination des membres de la mission de police de l'UE en Afghanistan, qui œuvrent pour améliorer la sécurité et la justice pour tous les Afghans. Le Conseil se déclare une nouvelle fois résolu à aider le peuple afghan, tant pendant le processus de transition qu'à l'issue de celui-ci, à concrétiser ses aspirations à la sécurité, à la démocratie, à la justice et au respect des droits de l'homme."

Iran

La Haute Représentante a donné au Conseil des informations sur la mise en œuvre du plan d'action conjoint adopté d'un commun accord par l'Iran et l'E3/UE+3 en novembre. Ce plan étant entré en vigueur, le Conseil a suspendu certaines sanctions prises par l'UE à l'encontre de l'Iran. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [5321/14](#).

Russie

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'état des relations entre l'UE et la Russie, dans la perspective du sommet UE-Russie qui se tiendra le 28 janvier.

Ukraine

Le Conseil a débattu des dernières évolutions de la situation en Ukraine et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant la déclaration de la Haute Représentante, M^{me} Ashton, du 17 janvier 2014, le Conseil fait part de ses vives préoccupations à l'égard de la législation adoptée par le parlement ukrainien (Verkhovna Rada) le 16 janvier dernier, dans des conditions de procédure douteuses. Ces actes législatifs devraient considérablement restreindre les droits fondamentaux des citoyens ukrainiens en matière de liberté d'association et de liberté des médias et de la presse, et limiter sérieusement les activités des organisations de la société civile. L'UE demande aux autorités ukrainiennes de revenir sur cette évolution et de mettre la législation en conformité avec les engagements que l'Ukraine a pris au niveau européen et international.
2. L'UE est profondément préoccupée par l'évolution récente de la situation en Ukraine et invite tous les acteurs à trouver, dans le cadre d'un dialogue ouvert, une solution démocratique à la crise politique actuelle en tenant compte des aspirations des Ukrainiens. Elle invite tous les acteurs à faire preuve de retenue et demande aux autorités de pleinement respecter et de protéger le droit des manifestants pacifiques de s'associer et de s'exprimer librement, ainsi que la liberté de la presse. Tout acte de violence doit faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme et les responsables de ces actes doivent être traduits en justice.
3. Rappelant les conclusions du Conseil du 10 décembre 2012, l'UE demeure fermement attachée à l'association politique et à l'intégration économique de l'Ukraine, sur la base du respect de valeurs communes, et elle reste déterminée à signer l'accord d'association qui prévoit une zone de libre-échange approfondi et complet, dès que l'Ukraine sera prête."

République centrafricaine

Le Conseil a débattu de la situation en République centrafricaine. Il a adopté le concept de gestion de crise dans la perspective d'une éventuelle opération militaire de l'UE destinée à contribuer à la stabilisation en République centrafricaine.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) est vivement préoccupée par l'insécurité et l'instabilité extrême observées en République centrafricaine (RCA), tout particulièrement depuis les attaques du 5 décembre 2013 qui ont causé de très nombreuses pertes civiles, des déplacements massifs de populations, de nombreuses violations graves de droits de l'Homme et une aggravation dramatique de la situation humanitaire. Elle exprime sa préoccupation face au risque de voir le conflit centrafricain affecter les pays voisins de la RCA. Dans ce contexte, l'UE salue l'action de l'Union africaine (UA), à travers le déploiement rapide de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), et le soutien apporté à celle-ci par l'opération française Sangaris, conformément à la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Ces efforts conjugués ont permis des progrès sécuritaires qu'il convient de consolider, condition indispensable au retour de la stabilité dans le pays.

2. Convaincu de l'importance de soutenir les efforts africains en RCA et d'y renforcer l'engagement européen dans le cadre de son approche globale, le Conseil remercie la Haute Représentante pour la proposition qu'elle a formulée en vue d'une contribution active de l'UE à la stabilisation de la RCA dans le domaine de la PSDC. Le Conseil a marqué son accord politique sur la perspective d'une opération militaire PSDC et a approuvé le concept de gestion de crise à cette fin. Il a invité les instances compétentes à préparer les mesures nécessaires à l'établissement rapide de cette opération soumis à une nouvelle décision du Conseil. Cette opération contribuera par un appui temporaire, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, à fournir un environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'UA. Cet objectif prend entièrement en compte la Résolution du Conseil de Sécurité des NU 2127, et notamment une possible transformation de la MISCA en une opération de maintien de la paix de l'ONU.

La force militaire contribuera ainsi, dans sa zone d'opération, aux efforts internationaux et régionaux de protection des populations les plus menacées et contribuera à la liberté de mouvements des civils. L'ensemble de ces efforts créera les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Le Conseil souligne que cette opération doit être basée sur une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui permet d'établir dans les meilleurs délais une opération EUFOR en RCA, en soutien aux efforts déployés par la communauté internationale, notamment l'UA, l'ONU et la France, ainsi que par les autorités centrafricaines et insiste sur l'importance d'un processus accéléré de planification.

3. À cette fin, le Conseil a identifié l'OHQ UE de Larissa comme autorité de planification. Il a invité à poursuivre les travaux de planification opérationnelle, selon des procédures accélérées. Le Conseil souligne enfin l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines, l'ONU, l'UA et la France, afin d'assurer une bonne coopération et complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité de la RCA.
4. L'UE appelle à la poursuite de la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la RCA, en particulier dans le contexte de la Conférence des donateurs sur la MISCA, qui se tiendra à Addis Abeba le 1er février 2014 à l'invitation de l'UA. Elle souligne aussi le rôle important des Nations unies en RCA.
5. L'UE salue l'initiative prise par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) en vue de relancer le processus politique, dans le respect du cadre issu de l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013, des déclarations de N'Djamena du 18 avril et du 21 octobre 2013, de la Charte constitutionnelle de la transition et de la résolution 2127 (2013) du CSNU. Elle a pris note de la démission du Chef d'État de la transition, Michel Djotodia, et du Premier Ministre, Nicolas Tiangaye, entérinée par le sommet régional qui s'est tenu à N'Djamena les 9 et 10 janvier 2014.

6. L'UE invite la CEEAC et l'UA à poursuivre leur facilitation du processus politique. Elle rappelle aux acteurs de la transition la nécessité de travailler ensemble, ainsi qu'avec les partis politiques et la société civile, de manière inclusive et de bonne foi, pour conduire le processus de transition à son terme et permettre l'organisation d'élections au plus tard en février 2015, première étape d'un processus politique durable. L'UE est prête à soutenir la préparation et l'organisation des élections, en liaison avec ses partenaires internationaux, notamment les Nations unies.
7. L'UE marque son attachement au dialogue inclusif, à la réconciliation nationale, à des processus participatifs et à la représentativité des acteurs qui doivent guider le processus de transition. Elle salue toutes les initiatives de médiation et de réconciliation engagées par les leaders religieux, indispensables pour un retour rapide à la cohabitation interconfessionnelle pacifique entre les communautés centrafricaines. Elle invite l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu les nouvelles autorités de la transition, à chercher à résoudre les causes profondes de l'instabilité persistante.
8. L'UE rappelle que tous les acteurs étatiques et non-étatiques sont tenus de respecter les droits de l'Homme et le droit humanitaire en RCA. Elle appelle toutes les parties belligérantes à cesser les attaques violentes contre la population et autres violations des droits de l'Homme et droit international humanitaire. L'UE condamne fermement l'impunité et rappelle que tous les auteurs de violations, y compris les leaders et membres de l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes armés, tels que, entre autres, les groupes ex-Seleka et anti-Balaka, doivent répondre de leurs actes devant la justice. Elle condamne particulièrement les exécutions extrajudiciaires, les mutilations, les disparitions forcées, les viols et autres formes de violence sexuelle, le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes et forces armés et les attaques délibérées contre des civils en raison de leur appartenance religieuse ou ethnique mis en lumière par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. Elle salue la tenue par le Conseil des Droits de l'Homme d'une session extraordinaire le 20 janvier, consacrée à la situation des droits de l'Homme en RCA. L'UE réitère que la responsabilité première en matière de protection des populations civiles incombe aux autorités de transition de RCA. L'UE rappelle que la RCA a ratifié le Statut de Rome et que les actes qui constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI). L'UE encourage la mise en place rapide de la commission d'enquête internationale, prévue par la résolution 2127 (2013) du CSNU. Dans ce contexte, l'UE réaffirme son soutien résolu à la CPI.

9. L'UE reste préoccupée par la gravité de la situation humanitaire qui affecte toute la population. Elle rappelle que toutes les parties en présence doivent assurer l'accès immédiat, sûr et sans entrave des acteurs humanitaires œuvrant en RCA au bénéfice des populations, ceci dans le respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires. L'UE et ses États membres, premier donateur humanitaire, resteront mobilisés afin d'accroître l'engagement financier européen en faveur de la réponse humanitaire pour subvenir aux besoins des populations les plus vulnérables, à Bangui, dans le reste du territoire centrafricain, ainsi que dans les pays de la sous-région accueillant les réfugiés centrafricains. Le Conseil salue l'action résolue, de la Commission européenne, notamment la tenue le 20 janvier 2014 à Bruxelles de la réunion de haut niveau organisée conjointement par la Commissaire Kristalina Georgieva et la Secrétaire générale adjointe des Nations unies Valérie Amos. L'UE lance un appel pressant aux membres de la communauté internationale à apporter une réponse substantielle aux besoins de base de la population de la RCA dans une approche, articulant étroitement l'aide d'urgence et l'aide au développement, et coordonnée entre acteurs humanitaires et du développement et les institutions financières internationales.

10. Premier contributeur d'aide au développement en RCA, l'UE s'engage à examiner immédiatement, en coordination avec les institutions financières internationales, toutes les mesures qui permettront de reconstruire l'État, et de prévenir une aggravation des effets de la crise sur les populations. L'UE s'engage à étudier dès à présent les modalités d'un engagement dans le domaine de l'État de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Elle prévoit par ailleurs de reprendre ses projets de coopération, dès que les conditions de sécurité le permettront, pour contribuer pleinement à la reconstruction de la RCA."

Soudan du Sud

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) condamne les hostilités persistantes au Soudan du Sud et déplore les souffrances et les pertes de vies qui en résultent. Elle est préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire et les informations faisant état de violations massives des droits de l'homme. L'UE lance un appel à toutes les parties pour qu'elles acceptent de mettre fin immédiatement aux hostilités et aux actes de violence. Elle engage tous les responsables politiques et militaires à protéger la population et à agir dans l'intérêt de l'ensemble du peuple sud-soudanais.

2. L'UE soutient fermement la médiation menée sous la houlette de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et salue les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat, assorti d'un contrôle effectif, et pour ouvrir la voie à un dialogue politique sans exclusive. Dans le contexte d'un processus politique, l'UE soutient résolument l'appel lancé par l'IGAD et l'Union africaine (UA) en faveur de la libération immédiate de tous les responsables politiques actuellement détenus à Djouba. L'UE demande à toutes les parties de négocier de bonne foi pour parvenir à une solution pacifique, globale et durable, qui s'attaque aux causes profondes du conflit. L'UE souhaite que tous les efforts déployés au niveau régional et international aillent dans le sens de l'action de médiation menée par l'IGAD et appuient celle-ci, et est résolument opposée à toute intervention extérieure qui serait de nature à exacerber les tensions politiques et militaires. Elle continuera à apporter son soutien à l'action de médiation menée par l'IGAD pour résoudre la crise, notamment par l'intermédiaire du représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, agissant en coordination étroite avec la troïka et d'autres acteurs internationaux. L'UE est disposée à envisager un soutien financier pour les négociations et leur résultat final, y compris un éventuel mécanisme de contrôle du cessez-le-feu.

3. L'UE est vivement préoccupée par les informations faisant état de violations généralisées des droits de l'homme, fondées notamment sur l'appartenance ethnique. Tous ceux qui se sont rendus coupables de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme devront répondre de leurs actes. Il convient en particulier d'assurer la protection de tous les civils. L'UE relève avec satisfaction que l'UA entend mettre en place une commission chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises depuis le 15 décembre 2013, y compris les causes profondes des violences et les facteurs qui les ont déclenchées, et encourage cette commission à entamer ses travaux dans les meilleurs délais.

4. L'UE appuie également l'action menée par les Nations unies, conformément à la résolution 2132 (2013) du Conseil de sécurité, en vue de permettre le renforcement à bref délai de la mission des Nations unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), en particulier pour ce qui concerne son mandat consistant à assurer la protection des civils, ainsi que le renforcement de ses moyens d'enquête en matière de droits de l'homme.

5. L'UE est de plus en plus préoccupée par les conséquences humanitaires de cette nouvelle crise, qui vient aggraver une situation déjà fragile, ainsi que par le nombre de plus en plus élevé de personnes déplacées et de réfugiés. Elle rend hommage au travail réalisé par les organisations d'aide humanitaires et les travailleurs humanitaires qui, dans un contexte particulièrement instable et dangereux, sont restés et ont acheminé l'aide, parfois au prix de leur vie. L'UE se félicite du rôle joué par les Nations unies dans la coordination de l'intervention humanitaire. Elle condamne toutes les restrictions aux activités humanitaires et demande à toutes les parties de permettre aux acteurs humanitaires d'accéder de manière sûre et sans entraves à toutes les populations qui sont dans le besoin. L'UE reste pleinement déterminée à réagir à la dégradation de la situation humanitaire et elle demande qu'une aide suffisante soit prévue pour que les efforts déployés dans le pays sur le plan humanitaire ne se relâchent pas.

6. L'UE est prête, si nécessaire, afin de soutenir l'action menée par l'UE et l'IGAD et en coordination étroite avec les partenaires internationaux, à envisager des mesures restrictives ciblées contre les personnes qui font obstacle au processus politique."

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Serbie

Le Conseil a confirmé l'accord politique sur un règlement concernant certaines procédures d'application de l'accord de stabilisation et d'association et de l'accord intérimaire entre l'UE et la Serbie.

Relations avec la Russie

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux préparatoires au 32^e sommet UE-Russie, qui se tiendra à Bruxelles le 28 janvier 2014.

Relations avec l'Iraq

Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la première réunion du Conseil de coopération UE-Iraq, qui se déroulera le 20 janvier 2014.

Mesures restrictives - Libye

Le Conseil a modifié le règlement concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye. La clause relative à la non-satisfaction des demandes et la clause de non-responsabilité ont été modifiées pour les aligner sur les lignes directrices concernant la mise en œuvre et l'évaluation de mesures restrictives de l'UE.

Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud

Le Conseil a alloué 1,04 million d'euros pour couvrir les dépenses du représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, M. Philippe Lefort, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Représentant spécial de l'UE

Le Conseil a abrogé, avec effet au 31 décembre 2013, le mandat du représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Andreas Reinicke.

Relations avec la Géorgie et l'Albanie

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations avec la Géorgie et l'Albanie en vue de la conclusion d'accords entre l'Union européenne et chacun de ces pays concernant la sécurité des informations classifiées.

Mesures restrictives - Biélorussie

Le Conseil a approuvé des modifications techniques aux mesures restrictives prises par l'UE à l'égard de la Biélorussie.

RECHERCHE

Initiatives technologiques conjointes - Décharge budgétaire

Le Conseil a approuvé une déclaration commune en vue d'appliquer une décharge distincte sur l'exécution du budget de l'UE pour les entreprises communes mises sur pied dans le cadre d'initiatives technologiques conjointes (doc. [5103/14](#)).

La déclaration commune précise que les trois institutions européennes (Parlement, Conseil et Commission) conviennent que, pour permettre aux entreprises communes de bénéficier de règles financières simplifiées et mieux adaptées à leur nature de partenariat public-privé, ces entreprises devraient être établies conformément à l'article 209 du règlement financier.

En outre, les entreprises communes devraient continuer d'être soumises à une décharge distincte à donner par le Parlement européen sur recommandation du Conseil. Des dérogations spécifiques à l'article 209 du règlement financier seront donc insérées dans les actes constitutifs des entreprises communes.

Cinq initiatives technologiques conjointes doivent être lancées en vertu du programme-cadre pour la recherche "Horizon 2020". Trois d'entre elles visent à poursuivre des initiatives existantes concernant les médicaments innovants (IMI), la recherche aéronautique (Cleansky) et les piles à combustible et l'hydrogène (PCH). Une initiative technologique conjointe concernant les composants et systèmes électroniques (ECSEL) combine deux initiatives antérieures (Artemis et Eniac). Une nouvelle initiative est proposée dans le domaine des bio-industries.

Accord de coopération UE-Russie dans le domaine de la science et de la technologie

Le Conseil a adopté une décision approuvant le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie avec la Russie pour une nouvelle période de cinq ans (doc. 13152/13).

La teneur du nouvel accord sera identique à celle de l'accord en vigueur, qui expire le 20 février 2014.

NOMINATIONS

Comité économique et social

Le 13 janvier, le Conseil a nommé, dans le cadre d'une procédure écrite, M^{me} Lise-Lotte LENBERG (Suède), membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015 (doc. [17912/13](#)).
